



actu.fr

le Courrier du Pays de Retz

L'hebdomadaire du Sud-Loire

Fondé en 1844 à Paimbœuf

Vendredi 30 avril 2021 - N° 3867

Tél. 02 51 74 00 30 - 1,70€ - Mail : lecourrierdupaysderetz@publihebdomos.fr



Vers un nouveau site à Pornic pour développer l'activité

La Fraiseraie veut déménager

> page 13

À la Noëveillard, de gros travaux en perspective

Le port de Pornic va se transformer



> pages 4 et 5

Vieux Pornic

Ils en ont marre des violences

> page 14

Région de Machecoul

Séisme : les maisons ont tremblé

> page 6

Saint-Brevin les Pins

Invasion de couteaux sur les plages



> page 32

Saint-Viaud

Du wifi gratuit grâce à l'Europe

> page 31

Machecoul Saint-Même

Terminus pour les transports Allaire

> page 37

Vaccination Covid-19

Un nouveau centre à Rezé

> page 12

Les plaisanciers lâchent le morceau

C'est l'Association des plaisanciers de la Noëveillard (APN44) qui a publié une partie du rapport de présentation du projet proposé par la SAS Loire-Atlantique Plaisance pour le port, sur sa page Facebook, le 6 avril dernier. Présentant Loire-Atlantique Plaisance comme le nouveau délégataire (il le sera dans les faits le 1^{er} janvier 2022), les plaisanciers ont alors indiqué : « Concernant ses projets sur l'aménagement du plan d'eau, nous comptons l'interroger pour en connaître la programmation, sachant qu'ils devront être compatibles avec les travaux d'aménagement des espaces terrestres du port dont le projet, Pornic 2024, ne sera présenté qu'en 2024 pour une exécution au mieux en 2026 / 2027. »



Les plaisanciers du port ont mis en ligne le projet présenté par la SAS Loire-Atlantique Plaisance. (copie d'écran)

Le futur délégataire

Lors de sa séance du vendredi 19 février, le comité syndical du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique a décidé de confier à la SAS Loire-Atlantique Nautisme, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de dix ans, la gestion des Ports de Pornic, avant-port de Gourmalon et vieux port d'une part, port de La Noëveillard d'autre part (voir *Le Courrier du pays de Retz* du vendredi 26 février 2021). Cette décision faisait suite à l'avis favorable émis par le conseil portuaire du jeudi 11 février concernant la proposition présentée par ce candidat, pressenti à l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Le maire dans l'attente des prochaines élections

Selon le maire de Pornic, Jean-Michel Brard, le futur du port est en grande partie lié à la politique en la matière de la future assemblée départementale, renouvelée prochainement : « Il faudra surveiller de près les élections départementales, ce sera crucial pour l'avenir. Le président Grosvalet était très engagé sur le nautisme. On espère que ce sera toujours le cas », précise-t-il. Rappelant les différents usages de ce port « qui a cinquante ans », le maire indique regarder aussi « l'aspect économique autour du nautisme ». « Du côté de l'aménagement commercial, il y a à rénover des choses obsolètes à différents niveaux. Je n'ai pas de plans sous les yeux. Il y a eu des scénarios qui devront être repensés, estime-t-il, avec une intégration forte dans le paysage, un point qui est assez sensible. Il n'y a pas encore de projet, on en est qu'à des scénarios d'organisation ergonomique du site. On est sur des calendriers 2024-2026. » Il faudra notamment arbitrer sur l'emplacement de la future capitainerie,

à droite ou à gauche du port. « Si le projet est de la positionner à l'entrée du port, on sera très attentif à ce qu'elle ne se trouve pas dans le cône de vue sur la mer. » Car Pornic établit en ce moment même son Plan local d'urbanisme patrimonial.

De son côté, l'opposition municipale souhaite un projet « qui reste à l'échelle humaine » et qui « permette de garder le site accessible » : « Il est vrai que ce port est à redessiner, précise Antoine Hubert, conseiller municipal. Mais il faudrait savoir qui est au capital du futur délégataire. Car il faut éviter de se trouver avec de grands groupes. Il y aurait alors une quête de grosse rentabilité, si de sous-concessions sont lancées. Il y a un vrai sujet. Il faudra voir l'offre de services qui ira avec le port, et que cela reste connecté à l'économie locale. On a l'impression que les dés sont un peu pipés. Le prix des places de parking vont-ils exploser ? »

Pornic 2024 : « Tout reste à construire »

Le projet. Depuis plusieurs années, une vaste réflexion est menée autour du réaménagement du port de la Noëveillard, à Pornic. Avec la future délégation de service public (lire en encadré), le dossier avance encore, « mais tout reste à construire », note Gildas Guguen, directeur général du syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, qui porte ce projet au nom de code « Pornic 2024 ». « Parce que la programmation ne sera pas définitive avant 2024. Nous n'en sommes qu'à la phase des études de faisabilité globale. Et le projet qui a été présenté par la SAS Loire-Atlantique Nautisme n'est pas celui du syndicat mixte, qui est à la barre. »

Le document qui a été relayé par l'association des plaisanciers (lire ci-contre) « n'engage personne, ajoute Gildas Guguen, car il ne s'agit que d'une pièce complémentaire dans le dossier d'appel d'offres, non contractuelle, une commande du cahier des charges. Cela dit, on s'en servira pour alimenter le débat qui va s'ouvrir cette année via une concertation. » Laquelle va inclure l'ensemble des usagers, les riverains, les élus locaux... Avec des travaux qui pourraient alors s'achever entre 2026 et 2028.



L'un des scénarios envisagés consiste à détruire les cases commerciales existantes pour en construire de nouvelles plus intégrées dans le paysage et avancées vers le quai, afin de permettre de réaliser un parking entre la colline et le bassin.

Ses grandes lignes. La philosophie du projet porte notamment sur la capacité d'accueil des bateaux, avec la volonté de pouvoir accueillir de plus grosses unités « pour répondre à une réelle attente des usagers », affirme Emmanuel Jahan, directeur de la SAS Loire-Atlantique Nautisme, « avec une ouverture plus large au grand public et une diversification de l'offre ». Pour accueillir « non des yachts comme en Méditerranée mais des bateaux

de 12 à 16 mètres ». Et l'idée de développer un port à sec, peut-être de concert avec des partenaires locaux, pour libérer de la place dans ce port aux plus de 900 embarcations, « alors qu'un bateau, en moyenne, n'effectue que quatre sorties par an », relève Gildas Guguen. L'autre idée est de développer les services et la possibilité d'accueillir une activité d'école de nautisme qui ne fasse pas concurrence au club nautique local. Par exemple via un prestataire extérieur comme

l'UCPA ou les Glénans.

Côté commerces. C'est un autre volet du projet, qui fera l'objet d'un deuxième appel d'offres. L'un des scénarios prévoit la déconstruction des cases commerciales actuelles pour réaliser un parking à la place. De nouvelles cases seraient alors érigées, le long du bassin, avec la possibilité d'avoir des terrasses suspendues au-dessus de l'enrochement dans le bassin portuaire, sur une dizaine de mètres d'avancée.

Ce que les acteurs du port souhaitent

Jean-Luc Huet. C'est le président et directeur du Yacht Club International de Pornic (YCIIP), société gestionnaire du port de La Noëveillard jusqu'au 31 décembre 2021, et membre du conseil portuaire. Ayant agi pendant ces dernières années afin que le port de La Noëveillard soit à un bon niveau d'entretien et d'équipement à la fin de la concession, il a œuvré pour que les actuels plaisanciers du port puissent bénéficier d'une place au 1^{er} janvier 2022 et que les futurs tarifs soient raisonnables. Il travaille actuellement à la « passation » entre l'YCIIP, actuel gestionnaire, et la SAS, future gestionnaire. « Il faut que cette fin de concession se fasse en douceur, et ça se passe bien » commente-t-il.

Louis Blanchard. C'est le représentant des pêcheurs professionnels et membre du conseil portuaire. « Nous sommes un peu à part et pour nous, il y a peu de changements », indique-t-il. Il a fait part au délégataire des souhaits des patrons pêcheurs : réalisation d'une plate-forme d'une trentaine de mètres carrés pour du stockage et installation d'une barrière automatique pour éviter que les places de stationnement affectées aux pêcheurs professionnels soient occupées par d'autres véhicules ; transfert à La Noëveillard et à proximité des bateaux de pêche du poste

de distribution de gasoil qui se trouve actuellement dans le vieux port (quai l'Herminier) ; vigilance quant au fait que certains bateaux de pêche ont un tirant d'eau de l'ordre de deux mètres, ce qui a parfois été problématique à l'entrée du port. « Pour le reste, ce que nous souhaitons, c'est que les bonnes relations actuelles continuent », conclut-il.

Sandrine Vallet. Pour la présidente du Club nautique de Pornic et membre du conseil portuaire, la Noëveillard est un port qui a besoin d'être dynamisé et qui doit fonctionner avec davantage de souplesse, tout le monde devant travailler à l'amélioration nécessaire. Concernant son association, elle indique avoir pu exposer avant l'appel d'offres ses remarques et les besoins du club et avoir « toujours été écoutée » : « Nous avons soulevé le fait qu'étant enclavés à l'extrémité du port, nous avons tout particulièrement besoin d'un accès fluide. Nous avons également indiqué que pour répondre à nos besoins et nous permettre d'assurer nos prestations, il nous faut par ailleurs bénéficier d'une augmentation de notre capacité d'accueil et de stockage et d'un allongement de notre cale de mise à l'eau », explique-t-elle. L'incidence sur les activités du club nautique d'une éventuelle présence de l'UCPA

a aussi été évoquée. « Tous les points de vigilance ont été levés et nous sommes en état de réelle confiance. De plus, nous connaissons déjà le futur gestionnaire » précise-t-elle.

Les professionnels du nautisme. Aux 26 places qui leur étaient précédemment affectées se sont ajoutées six nouvelles places, ce qui permettra à ces professionnels de disposer de 32 places au titre du droit de suite. Attentif au projet en tant que représentant du groupe de travail La Noë 2022 qu'il anime (groupe de travail plus large que le CLUPP et qui associe à la réflexion des partenaires du port qui n'en sont pas directement des utilisateurs permanents) et lui-même administrateur de l'YCIIP, Pascal Nocet demande tout particulièrement que le délégataire ne mette pas en œuvre des prestations déjà assurées par ces professionnels du territoire, et qui viendraient en concurrence avec celles-ci.

Les commerçants du port (Olivier Suhard, président). En tant qu'occupants d'espaces terrestres du port, ils ne sont pas directement concernés par la nouvelle délégation de service public qui porte seulement sur le bassin et ses utilisateurs. Après le 1^{er} janvier 2022, leur interlocuteur restera le syndicat mixte.

Les plaisanciers défendent leur place

Robert de Vogüé est président de l'association des plaisanciers de la Noëveillard (APN-44) depuis juillet 2019 et il est aussi représentant du CLUPP (comité local des usagers permanents du port) au conseil portuaire.

Il s'est beaucoup investi dans ce dossier dont il rend compte régulièrement à travers la lettre d'information de l'association. Estimant avoir obtenu les réponses aux questions qu'il posait, il a émis un avis favorable à l'attribution de la délégation de service public à Loire-Atlantique nautisme lors du conseil portuaire du jeudi 11 février.

Considérant que « le délégataire est engagé par les documents qu'il a remis dans le dossier d'appel d'offres », il explique toutefois que « plein de sujets ne sont pas abordés ou sont soulevés par ses projets ».

Il y a notamment la programmation de la mise en œuvre de futurs aménagements (transformation ponton A, suppression du ponton H, mise en applica-



Robert de Vogüé, président de l'association des plaisanciers de la Noëveillard (APN-44).

tion de la nouvelle cale de mise à l'eau, coordination avec les projets d'aménagement des espaces terrestres) ainsi que l'accessibilité des usagers du port pendant ces travaux. L'association est vigilante pour garantir la pérennité de la location des emplacements pour les bateaux de moins de 8 mètres. Environ 80 % de la flotte de l'APN-44 est composée de bateaux de moins de 10 mètres. « Si quelqu'un veut une place

pendant l'été, pourra-t-il louer seulement trois mois ou toute l'année ? Est-ce qu'on pourra sous-louer ? »

Les plaisanciers évoquent aussi la problématique du dragage et dont l'entrée n'est pas possible en cas de fort coefficient de marée ».

Avis partagés sur un port à sec

Quant à l'éventualité d'un service de port à sec, le président témoigne de réactions vives et opposées à ce système, qui, selon lui, présente « un vrai potentiel, à condition d'avoir une manutention ultrarapide ». Si les délais pour récupérer son bateau étaient réduits à 48 heures, il assure que des usagers solliciteraient cette prestation. Inadaptée pour des plaisanciers de plus de 65 ans, dont « le bateau, c'est leur vie », mais en adéquation avec ceux qui sortent en mer plus ponctuellement.

Par ailleurs, une question

est régulièrement posée aux dirigeants de l'APN-44 : que vont financer les loyers payés au délégataire ? Des loyers en augmentation de 110 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Robert de Vogüé répond : « Outre l'entretien courant qui est approximativement le montant des charges payées actuellement à l'YCIP, nos loyers financent des investissements du délégataire sur les plans d'eau de Pornic, à concurrence de 4 millions € sur les dix années de sa délégation, dont un million d'euros affecté au dragage du vieux port ; une partie du réaménagement des parties terrestres du port de la Noëveillard ; le bénéfice d'exploitation du délégataire que nous estimons entre 1 et 1,5 million € sur dix ans. »

Dans sa lettre d'information du 4 avril 2021, le président de l'APN-44 invite les adhérents à lui communiquer leurs questions en vue d'une première réunion avec le directeur des ports gérés par Loire-Atlantique nautisme.

Le premier port privé construit en Atlantique



La passerelle d'accès au ponton lors du chantier de construction du port de plaisance en 1970.

Dans les années 1960, l'accroissement de la navigation de plaisance incite la ville à installer des mouillages dans l'avant-port. Très vite, la municipalité envisage la construction d'un port pour « permettre aux pêcheurs et aux bateaux qui assurent la liaison Pornic - Noirmoutier d'accoster sans se soucier des marées ». Le choix se porte sur le site de La Noëveillard.

La Ville abandonne son droit de préemption au profit de la Société du Yacht club international de Pornic. Les travaux débutent en 1970. Le nouveau port sera inauguré le 24 juillet 1972 en présence de nombreuses personnalités dont Nana Mouskouri !

Le chantier se poursuivra courant 1973 par la construction de la Capitainerie, de blocs sanitaires, d'un atelier, de commerces, etc.

Votre journal
depuis votre mobile
sans CB



le
Courrier
du Pays de Retz

1,70€

Payez avec
votre facture mobile

SFR



lecourrierdupaysderetz.fr/journal-numerique

RETROUVEZ-LES SUR

J'ACHÈTE PRÈS
DE CHEZ MOI

Des commerces
à portée
de clic

Dès début
février
LE SITE
QUI VOUS
SIMPLIFIE
LA VIE

Retrouvez des commerçants,
qui vous proposent :

Livraison à domicile

Retrait en magasin

Vente à emporter

Drive

j-achete-pres-de-chez-moi.fr

Un site propulsé par

le
Courrier
du Pays de Retz

actu.fr